



Filière
technique

Rapport du président du jury Examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe Session 2014

L'examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe est organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités territoriales et établissements publics du département.

I. EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ÈRE} CLASSE

A. Calendrier

Période d'inscription	3 septembre 2013 au 3 octobre 2013
Période de retrait des dossiers	3 septembre 2013 au 25 septembre 2013
Date limite de retour des dossiers	3 octobre 2013
Épreuves d'admissibilité	15 janvier 2014
Épreuves pratiques	Entre le 10 mars 2014 et le 17 juin 2014
Réunion du jury d'admission	3 juillet 2014

B. Inscriptions

Cet examen professionnel est ouvert aux adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans leur grade.

Toutefois, en application de l'article 13 du décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, les candidats sont autorisés à se présenter à l'examen au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour être sur le tableau annuel d'avancement.

En conséquence, la combinaison de ces deux dispositions permet aux candidats de se présenter à cette session 2014 de l'examen s'ils remplissent les conditions d'accès au plus tard le 31 décembre 2015.

655 candidats se sont préinscrits à cet examen entre le 3 septembre et le 25 septembre 2013.

447 candidats ont retourné leur dossier d'inscription pendant la période d'inscription et 1 dossier a été refusé, car envoyé hors délais (c'est-à-dire après le 3 octobre 2013, cachet de la poste faisant foi) et 1 candidat a annulé son inscription.

7 candidats n'ont pas été admis à concourir pour les motifs suivants :

- 2 candidats n'étaient pas titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- 2 candidats n'étaient pas fonctionnaires,
- 1 candidat n'était pas titulaire du grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,
- 1 candidat ne remplissait la condition d'ancienneté,
- 1 candidat était déjà titulaire du grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Ainsi, 439 candidats ont été admis à concourir.

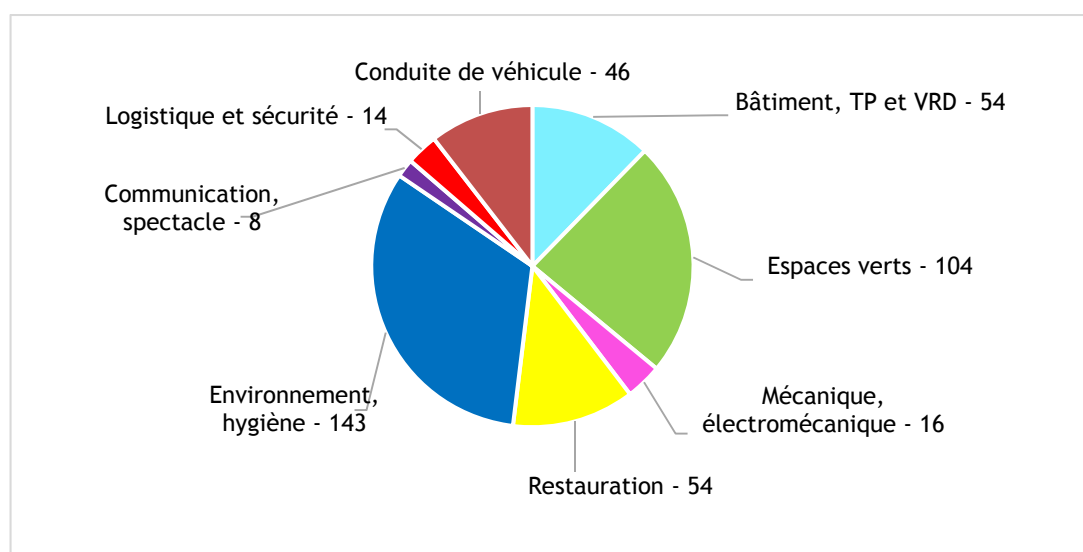
Parmi ces candidats, deux candidats ont été admis à concourir sous réserve de la production, à la date de la 1^{ère} épreuve (le 15 janvier 2014), de l'état détaillé des services effectifs signé par l'employeur et de la page 3 du dossier d'inscription.

Aucun de ces deux candidats n'a régularisé sa situation le jour de la première épreuve, soit le 15 janvier 2014.

Les 439 candidats admis à concourir étaient répartis comme suit selon les spécialités :

SPECIALITES	ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Nombre	Pourcentage
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers	54	12,30 %
Espaces naturels, espaces verts	104	23,70 %
Mécanique, électromécanique	16	3,64 %
Restauration	54	12,30 %
Environnement, hygiène	143	32,57 %
Communication, spectacle	8	1,82 %
Logistique et sécurité	14	3,19 %
Conduite de véhicule	46	10,48 %
TOTAL	439	100,00 %

Répartition des admis à concourir par spécialité



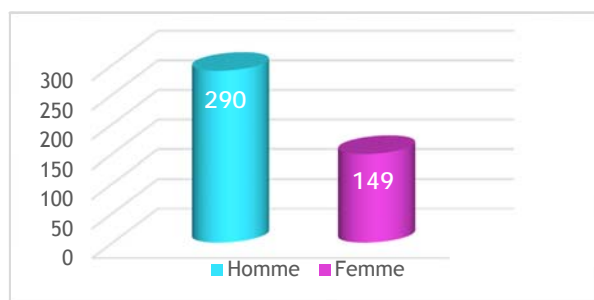
II. CANDIDATS

A. Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	TOTAL
Côtes d'Armor	17	415 soit 94,53 % domiciliés en Ille et Vilaine
Finistère	7	
Ille et Vilaine	369	
Morbihan	22	
Hors Bretagne	24	24 soit 5,47 % domiciliés hors Bretagne

Les candidats convoqués sont domiciliés dans 16 départements différents.

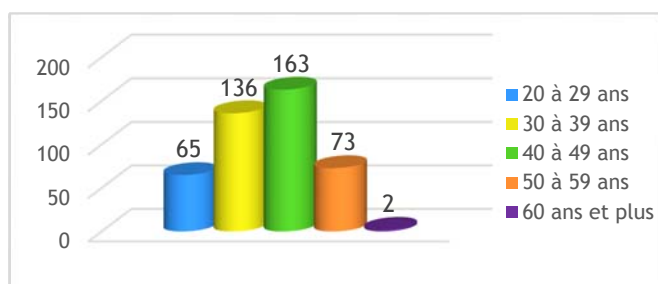
B. Répartition hommes-femmes



Les hommes représentent la majorité des admis à concourir (66 %).

Les femmes se situent principalement dans la spécialité « Environnement, hygiène ».

C. Tranches d'âge



L'âge moyen des candidats est de 40 ans.

Les candidats âgés de 30 à 49 ans sont les plus représentés parmi les admis à concourir.

III. EPREUVES ECRITES D'ADMISSION

A. Déroulement

Les épreuves écrites d'admission se sont déroulées le 15 janvier 2014 à l'Espace Aumaillerie à La Selle en Luitré et au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné Fouillard pour l'accueil des 3 candidats bénéficiaires d'un aménagement d'épreuves.

Sur les 439 candidats convoqués, 404 candidats étaient présents, soit un taux d'absentéisme général de 8 % (contre 4,62 % en 2012).

SPECIALITES	Convoqués	Présents
Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers	54	53
Espaces naturels, espaces verts	104	99
Mécanique, électromécanique	16	16
Restauration	54	53
Environnement, hygiène	143	122
Communication, spectacle	8	8
Logistique et sécurité	14	11
Conduite de véhicule	46	42
TOTAL	439	404

B. Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve écrite ainsi que les sujets propres à chaque spécialité sont en ligne sur le site internet du CDG 35 www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indications de correction.

Conformément à la réglementation, l'épreuve écrite a fait l'objet d'une double correction. Cette correction a mobilisé 22 correcteurs.

Des binômes de correction ont été constitués, par spécialité, pour corriger et contre corriger les copies. Une réunion finale entre les deux correcteurs, pour chaque binôme, leur a permis de déterminer la proposition de note à attribuer à chaque copie.

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : *une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.*

Durée : 1 heure 30 mn ; coefficient 2

Il n'existe pas de programme réglementaire correspondant à l'épreuve.

Les résultats de ces épreuves écrites sont les suivants :

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne sur 20	Note la + haute	Note la + basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics et VRD	53	7,91	14,50	1,50	9
Espaces naturels, espaces verts	99	10,22	16,75	1,75	5
Mécanique, électromécanique	16	11,86	18,00	5,50	0
Restauration	53	6,92	14,00	2,00	13
Environnement, hygiène	122	7,22	15,50	1,50	16
Communication, spectacle	8	10,22	14,25	5,25	0
Logistique et sécurité	11	8,66	15,25	0,50	2
Conduite de véhicule	42	7,30	12,50	2,75	6
Total	404	8,44	18,00	0,50	51

Le nombre de notes éliminatoires s'élève ainsi à 51, soit 13 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Pour cette session 2014, le sujet de chaque spécialité était composé de 3 parties :

- une partie sur des mathématiques (commune à toutes les spécialités),
- une partie sur des questions portant sur l'hygiène et la sécurité (commune à toutes les spécialités),
- une partie propre à chaque spécialité portant sur les connaissances techniques en lien avec la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription (toutes options confondues).

Les correcteurs déplorent un niveau très faible des candidats sur les questions de mathématiques. Le fait que les questions soient en cascade (c'est-à-dire liées les unes aux autres) amplifie ce faible niveau.

Concernant la partie transversale sur l'hygiène et la sécurité, le niveau des candidats est plutôt convenable : les candidats paraissent sensibilisés, sans pour autant avoir des connaissances très précises en la matière.

Enfin, la partie portant sur la spécialité démontre un niveau des candidats très différents :

- spécialité « Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers » : le niveau des candidats reste faible,
- spécialité « Espaces naturels, espaces verts » : le niveau des candidats est moyen,
- spécialité « Mécanique, électromécanique » : bon niveau des candidats,
- spécialité « Restauration » : manque de travail de préparation des candidats, niveau très faible,
- spécialité « Environnement, hygiène » : manque de connaissances théoriques des candidats, niveau faible,
- spécialité « Communication, spectacle » : niveau moyen avec une spécificité liée à la spécialité qui englobe des métiers très différents,
- spécialité « Logistique et sécurité » : niveau faible des candidats,
- spécialité « Conduite de véhicule » : le niveau des candidats est très faible.

Les correcteurs soulignent ainsi un niveau des copies très moyen dans sa globalité. Cet examen n'est pas une formalité et les candidats doivent vraiment comprendre que le sujet de l'écrit porte sur la spécialité choisie par le candidat et non l'option ou le métier qu'ils occupent en collectivité. A eux de voir quels métiers « se cachent » derrière la spécialité et d'en appréhender les bases indispensables. Sans cet effort de préparation, le niveau des candidats ne pourra pas aller vers la hausse.

C. Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de déterminer la liste des candidats autorisés à passer l'épreuve pratique, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat ou non-respect des consignes.

Ainsi, une copie a été soumise au jury afin qu'il se prononce sur l'éventuel non-respect des consignes de la part du candidat.

Les membres du jury souhaitent attirer l'attention des candidats sur les consignes données par le service organisateur de l'examen. Il était bien spécifié sur les consignes indiquées à chaque candidat sur le sujet :

« Seul l'usage des stylos noirs et bleus est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur ».

En effet, au lieu de répondre au stylo noir ou bleu, le candidat a répondu aux questions au crayon à papier.

Le jury a estimé que le candidat n'avait pas respecté les consignes et que par conséquent l'anonymat pouvait être levé. De ce fait, il décide de lui attribuer la note de 0 sur 20.

Ainsi puisque le jury a décidé d'attribuer la note de 0 sur 20 à cette copie pour rupture d'anonymat, 52 notes sont éliminatoires.

Le jury, en éliminant les 52 candidats ayant obtenu une note éliminatoire, fixe à 352 candidats la liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve pratique d'admission de cet examen.

IV. EPREUVES PRATIQUES D'ADMISSION

Au vu des 38 options à organiser, les épreuves pratiques d'admission se sont déroulées entre le 10 mars et le 17 juin 2014 dans différents centres d'épreuves. Pour cette session 2014, 31 jours d'épreuves ont été nécessaires au bon déroulement des opérations.

Les Centres de Gestion bretons ont également décidé de mutualiser l'accueil des candidats des options à très faibles effectifs de candidats.

L'épreuve pratique consiste, *dans l'option choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée, à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.*

L'épreuve comporte un coefficient 3 et chaque durée a été arrêtée, en fonction des options, par le jury entre 1 et 4 heures.

Des groupes d'examineurs ont été mis en place : 59 intervenants ont été mobilisés pour l'organisation de ces épreuves.

Sur les 352 candidats convoqués, 334 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 5,11 %.

Organisation de ces épreuves et résultats

Spécialité : « Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers »						
11 options	Nb cand. convoqués	Nb cand. présents	Durée épreuves	Moyenne	Note + basse	Note + haute
Peintre, poseur de revêtements muraux	2	2	3 h 00	11,25	10,50	12,00
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur)	5	5	3 h 30	14,80	13,40	16,00
Menuisier	6	5	4 h 00	13,70	10,25	17,25
Maçon, ouvrier du béton	3	3	3 h 30	11,92	10,00	14,00
Couvreur-zingueur	1	1	4 h 00	17,30		
Ouvrier en VRD	3	3	4 h 00	8,58	4,00	14,00
Paveur	2	2	4 h 00	16,50	16,00	17,00
Agent d'exploitation de la voirie publique	12	12	1 h 00	13,83	8,00	17,00
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	8	7	3 h 00	10,61	7,50	14,50
Dessinateur	1	1	4 h 00	9,75		
Métallier, soudeur	1	1	4 h 00	16,00		
Résultats de la spécialité	44	42	-	12,92	4,00	17,25

Spécialité : « Espaces naturels, espaces verts »						
3 options	Nb cand. convoqués	Nb cand. présents	Durée épreuves	Moyenne	Note + basse	Note + haute
Production de plantes (pépinières et plantes à massif) ; floriculture	2	2	2 h 30	11,00	10,00	12,00
Soins apportés aux animaux	1	1	2 h 00	14,00		
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	90	80	2 h 00	10,53	0,00	17,00
Résultats de la spécialité	93	83	-	10,58	0,00	17,00

Spécialité : « Mécanique, électromécanique »						
2 options	Nb cand. convoqués	Nb cand. présents	Durée épreuves	Moyenne	Note + basse	Note + haute
Electrotechnicien, électromécanicien	7	7	3 h 00	15,28	9,86	18,86
Installation et maintenance des équipements électriques	9	8	3 h 00	12,28	8,00	17,00
Résultats de la spécialité	16	15	-	13,68	8,00	18,86

Spécialité : « Restauration »						
2 options	Nb cand. convoqués	Nb cand. présents	Durée épreuves	Moyenne	Note + basse	Note + haute
Cuisinier	6	5	2 h 00	13,81	10,30	16,85
Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)	34	32	1 h 30	13,88	7,20	18,50
Résultats de la spécialité	40	37	-	13,87	7,20	18,50

Spécialité : « Environnement, hygiène »						
6 options	Nb cand. convoqués	Nb cand. présents	Durée épreuves	Moyenne	Note + basse	Note + haute
Propreté urbaine, collecte des déchets	29	29	1 h 00	15,32	11,50	18,25
Qualité de l'eau	3	3	1 h 45	8,33	1,50	15,25
Entretien des piscines	1	1	1 h 00	13,50		
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	68	68	1 h 00	12,99	6,50	16,50
Agent d'assainissement	4	4	1 h 30	10,75	7,50	13,50
Opérateur d'entretien des articles textiles	1	1	3 h 00	14,50		
Résultats de la spécialité	106	106	-	11,43	1,50	18,25

Spécialité : « Communication, spectacle »						
6 options	Nb cand. convoqués	Nb cand. présents	Durée épreuves	Moyenne	Note + basse	Note + haute
Assistant maquettiste	3	3	3 h 00	11,66	4,66	17,66
Conducteur de machines d'impression	1	1	3 h 00	15,50		
Opérateur PAO	2 candidats d'un autre CDG		3 h 00	-		
Agent polyvalent du spectacle	3	3	1 h 15	14,33	13,00	16,00
Assistant son	1	1	1 h 15	10,00		
Eclairagiste	1 candidat d'un autre CDG		1 h 15	-		
Résultats de la spécialité	8	8	-	12,94	4,66	17,66

Spécialité : « Logistique et sécurité »						
4 options	Nb cand. convoqués	Nb cand. présents	Durée épreuves	Moyenne	Note + basse	Note + haute
Magasinier	5	5	1 h 30	12,62	10,00	18,10
Monteur, levageur, cariste	2	2	1 h 00	14,50	12,50	16,50
Maintenance bureautique	3 Candidats des autres CDG		1 h 00	-		
Surveillance, télésurveillance, gardiennage	2	2	1 h 30	13,25	11,50	15,00
Résultats de la spécialité	9	9	-	13,18	10,00	18,10

Spécialité : « Conduite de véhicule »						
4 options	Nb cand. convoqués	Nb cand. présents	Durée épreuves	Moyenne	Note + basse	Note + haute
Conduite de véhicules poids lourds	12	12	1 h 00	14,46	11,00	18,00
Conduite d'engins de travaux publics	6	6	1 h 00	13,58	10,00	16,50
Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers)	14	12	1 h 00	15,21	10,00	18,50
Mécanicien des véhicules à moteur Diesel	4	4	1 h 30	13,75	11,50	16,50
Résultats de la spécialité	36	34	-	14,49	10,00	18,50

Observations des examinateurs et membres du jury :

Les membres du jury et examinateurs attirent l'attention des candidats sur le fait que cette épreuve consiste en une mise en situation pratique du candidat dans un contexte déterminé. Tout au long de cette épreuve, les examinateurs présents peuvent interroger les candidats sur leur manière de faire, les procédures de sécurité à prendre ...

Par conséquent, il convient de rappeler ici aux candidats qu'il ne s'agit pas d'une épreuve d'entretien et qu'il n'est pas demandé aux candidats de faire une présentation personnelle aux examinateurs.

V. RESULTATS DE L'EXAMEN

A. Moyennes des candidats

Les moyennes résultant des épreuves écrites et pratiques sont les suivantes :

Spécialités Options	Nb de candi- dats	Moyenne épreuves écrites et pratiques	Moyenne la + basse	Moyenne la + haute	Nb de candi- dats avec une moyenne \geq 10	Pourcentage de moyenne \geq 10
Bâtiment, travaux publics et VRD	42	11,32	5,20	15,10	30 / 42	71,43 %
Peintre, poseur de revêtements muraux	2	9,40	8,60	10,20	1	
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur)	5	12,22	11,28	13,90	5	
Menuisier	5	11,68	9,70	13,50	4	
Maçon, ouvrier du béton	3	11,02	9,95	12,60	2	
Couvreur-zingueur	1		13,98		1	
Ouvrier en VRD	3	7,92	5,20	11,80	1	
Paveur	2	14,45	14,20	14,70	2	
Agent d'exploitation de la voirie publique	12	12,04	7,30	15,10	10	
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	7	9,82	7,00	14,20	3	
Dessinateur	1		9,95		0	
Métallier, soudeur	1		14,20		1	
Espaces naturels, espaces verts	83	10,57	3,10	15,70	47 / 83	56,63 %
Production de plantes (pépinières et plantes à massif) ; floriculture	2	9,15	9,00	9,30	0	
Soins apportés aux animaux	1		11,40		1	
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	80	10,60	3,10	15,70	46	
Mécanique, électromécanique	15	12,98	7,90	17,40	13 / 15	86,67 %
Electrotechnicien, électromécanicien	7	14,26	9,62	17,22	6	
Installation et maintenance des équipements électriques	8	11,87	7,90	17,40	7	
Restauration	37	11,46	7,02	16,40	26 / 37	70,27 %
Cuisinier	5	11,95	8,48	14,71	4	
Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)	32	11,38	7,02	16,40	22	
Environnement, hygiène	106	11,43	4,60	15,30	87 / 106	82,07 %
Propreté urbaine, collecte des déchets	29	12,38	9,50	15,30	27	
Qualité de l'eau	3	9,10	4,60	13,15	1	
Entretien des piscines	1		12,10		1	
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	68	11,18	6,20	14,50	55	
Agent d'assainissement	4	10,50	8,80	12,50	2	
Opérateur d'entretien des articles textiles	1		11,40		1	

Spécialités Options	Nb de candi- dats	Moyenne épreuves écrites et pratiques	Moyenne la + basse	Moyenne la + haute	Nb de candi- dats avec une moyenne \geq 10	Pourcentage de moyenne \geq 10
Communication, spectacle	8	11,85	4,90	15,30	7 / 8	87,50 %
Assistant maquettiste	3	10,63	4,90	14,40	2	
Conducteur de machines d'impression	1		12,90		1	
Agent polyvalent du spectacle	3	13,33	12,10	15,30	3	
Assistant son	1		10,00		1	
Logistique et sécurité	9	11,98	9,50	15,56	8 / 9	88,88 %
Magasinier	5	11,81	9,50	15,56	4	
Monteur, levageur, cariste	2	12,75	11,30	14,20	2	
Surveillance, télésurveillance, gardiennage	2	11,65	10,10	13,20	2	
Conduite de véhicule	34	11,85	8,80	14,20	31 / 34	
Conduite de véhicules poids lourds	12	11,68	9,40	13,80	11	
Conduite d'engins de travaux publics	6	12,00	10,10	14,00	6	
Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers)	12	12,12	8,80	14,20	11	
Mécanicien des véhicules à moteur Diesel	4	11,28	9,50	13,20	3	
Résultats généraux de l'examen	334	11,35	3,10	17,40	249 / 334	74,55 %

B. Candidats admis

Conformément à l'article 6 du décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe, « un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20 » et « à l'issue des épreuves, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis à l'examen ».

Un jury ne peut donc admettre à l'examen que les candidats qui ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux deux épreuves.

Cependant, des réponses ministérielles du 16 mars 2006 et du 27 juillet 2006 rappellent que le jury d'un examen professionnel a pour mission d'apprécier la valeur professionnelle, l'aptitude et l'adaptation au profil recherché de chaque candidat admis à concourir. Il est souverain pour déterminer les seuils d'admission. Il peut, dès lors, décider de retenir, pour l'admission, la note réglementairement fixée à 10 ou une note supérieure.

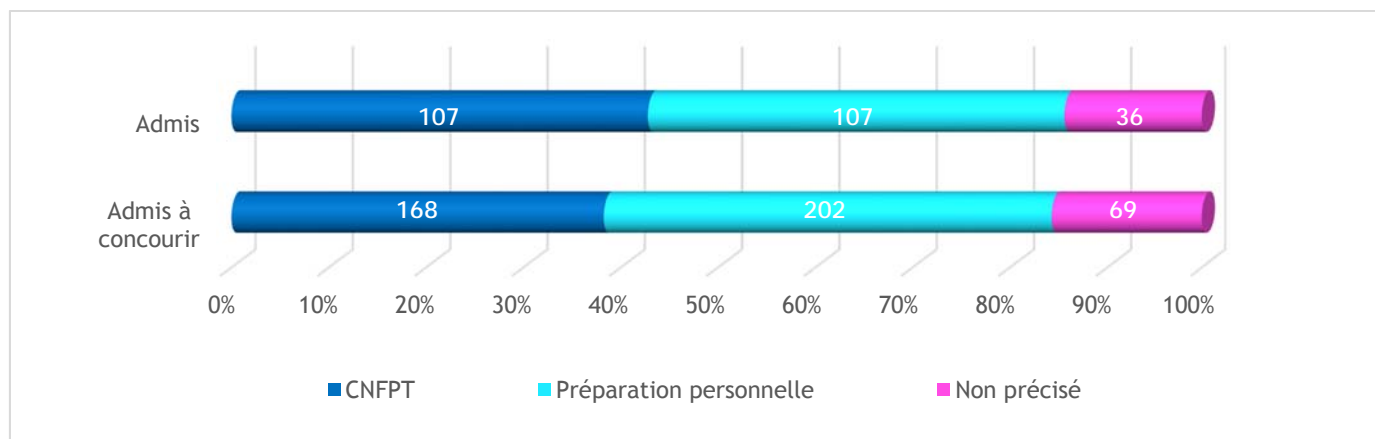
Les candidats ont ainsi été informés lors de l'inscription à l'examen que : « le jury se réserve la possibilité de fixer un seuil d'admission supérieur à 10 sur 20 ».

Lors de sa réunion d'admission, le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission et à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats, a décidé de retenir le seuil d'admission de 10/20 et a déclaré ainsi 249 candidats admis (soit 74,55 % des candidats présents à toutes les épreuves) ainsi répartis :

SPECIALITES	Nombre de candidats admis
Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers	30
Espaces naturels, espaces verts	47
Mécanique, électromécanique	13
Restauration	26
Environnement, hygiène	87
Communication, spectacle	7
Logistique et sécurité	8
Conduite de véhicule	31
TOTAL	249

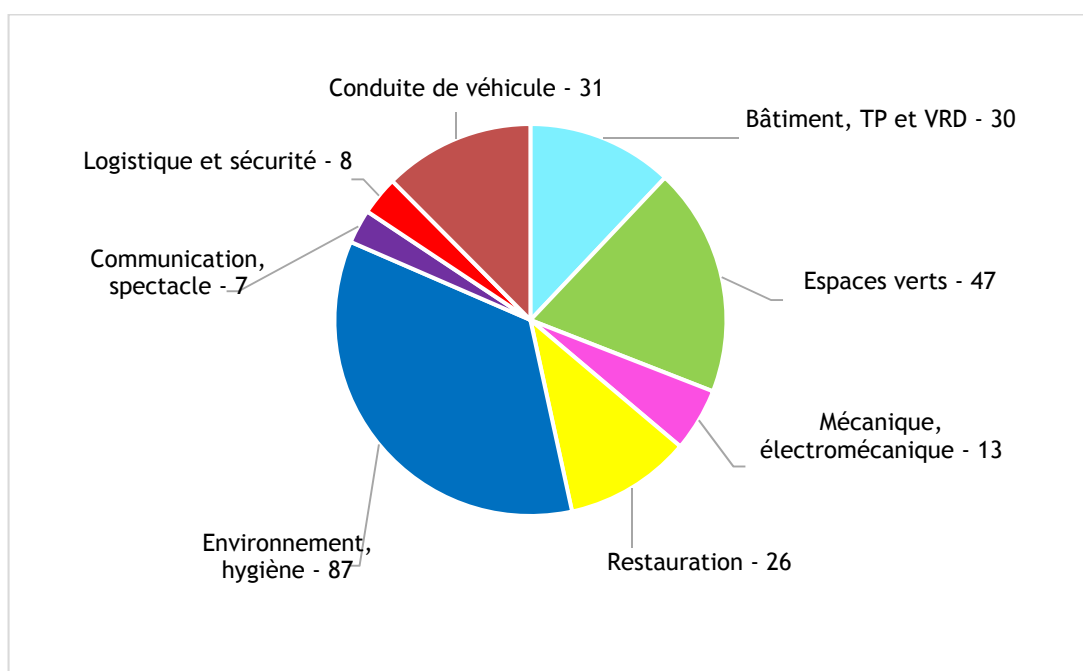
C. Statistiques sur les candidats admis à l'examen

Préparation à l'examen

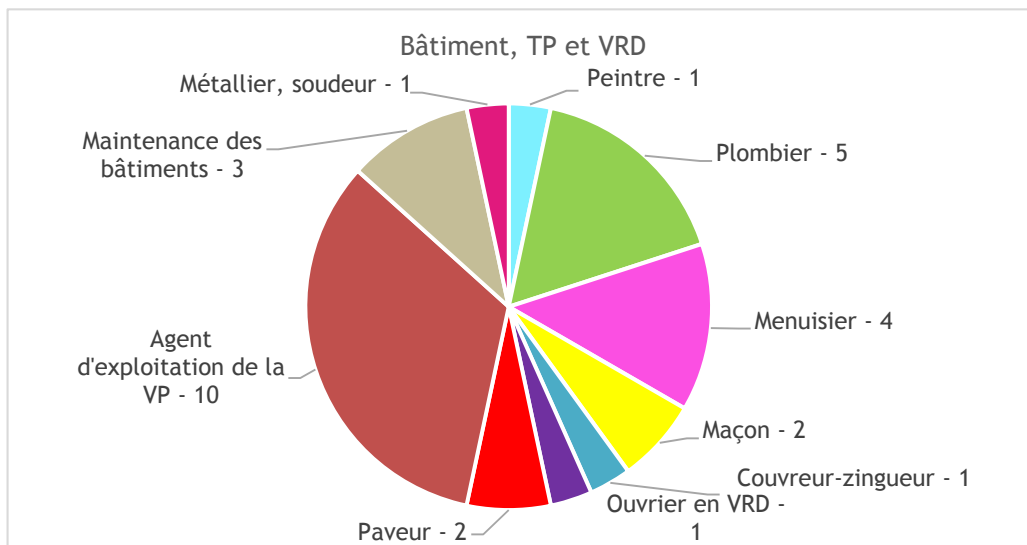


42,80 % des candidats admis ont informé au moment de leur inscription avoir suivi la formation du CNFPT.

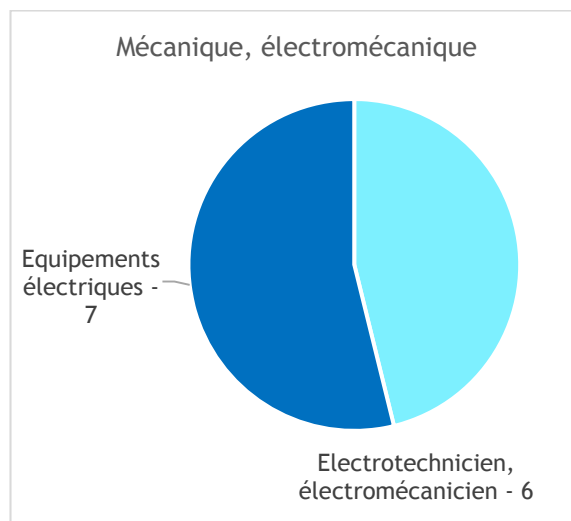
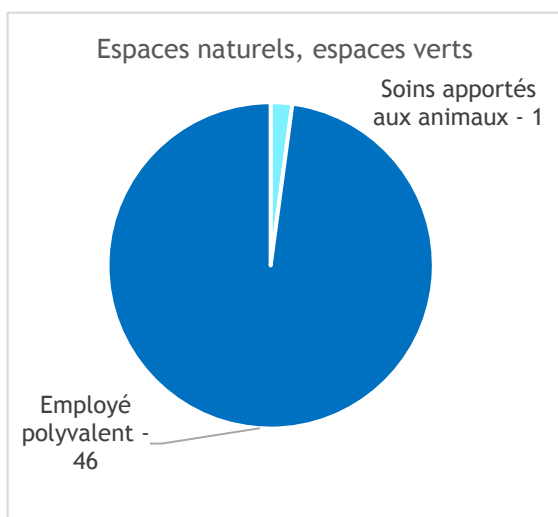
Répartition des admis par spécialité



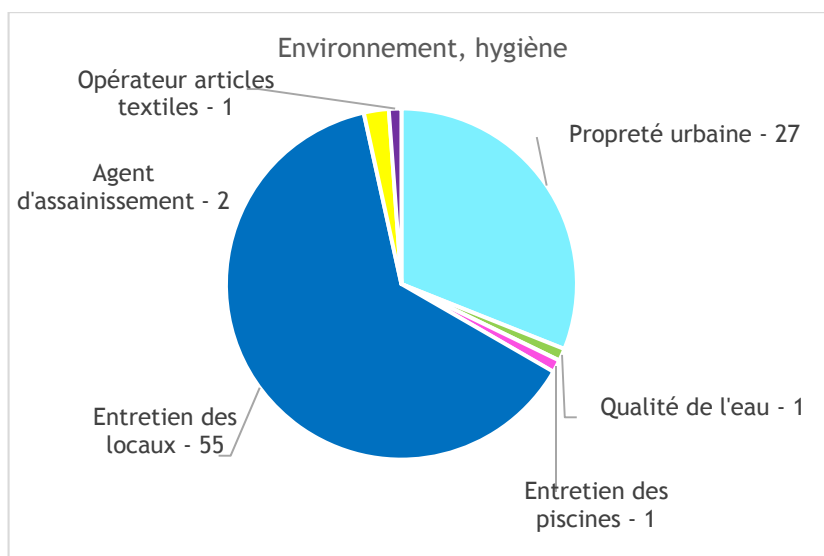
Répartition des admis par options

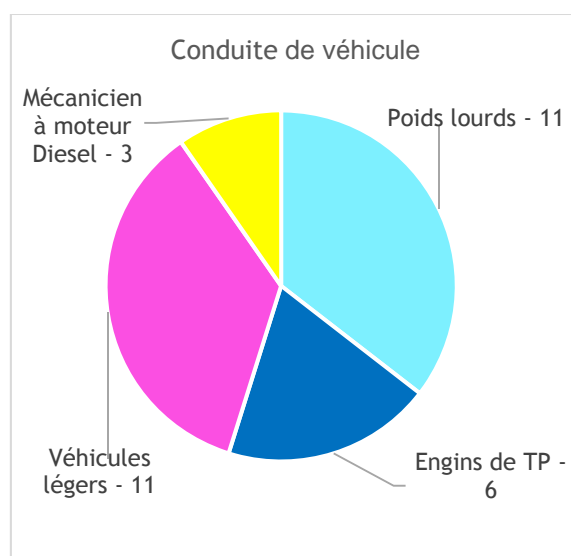
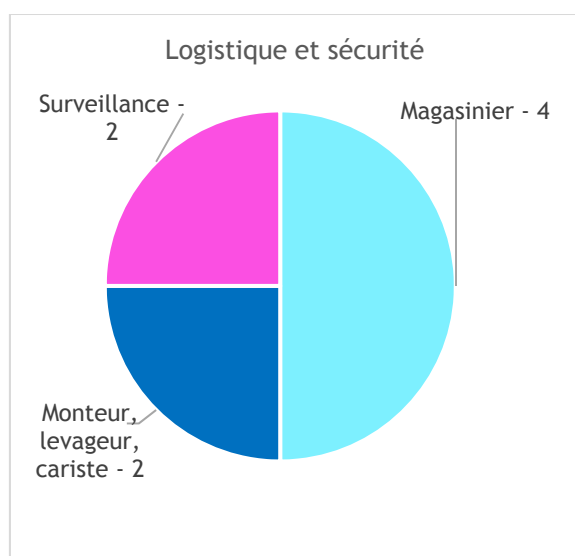
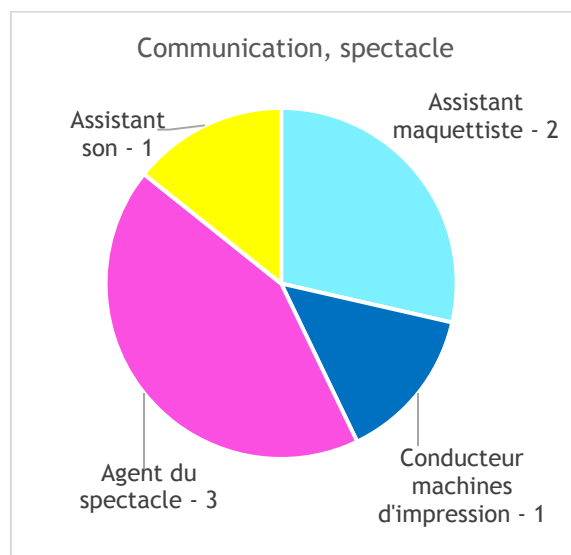
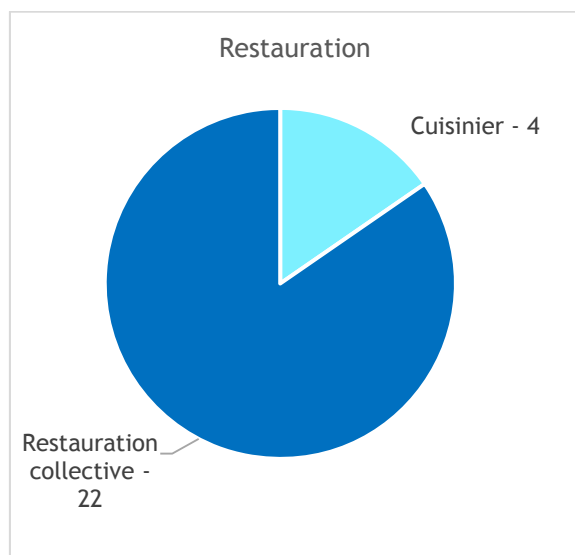


Aucun candidat admis en « Dessinateur ».



Aucun candidat admis en « Production de plantes »





VI. ANALYSE ET CONCLUSION

Pour conclure, les membres du jury constatent la lourdeur organisationnelle de cet examen. En effet, les options à mettre en place dépendent du choix des candidats au moment de l'inscription.

Par ailleurs, l'organisation des épreuves pratiques, nécessite un travail de collaboration important entre l'équipe du Service Concours du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine et les différents établissements d'accueil.

Le jury souhaite ainsi mettre en évidence cette collaboration et se félicite du bon déroulement des épreuves.

Les membres du jury font remarquer que le contenu de l'épreuve écrite n'est peut-être plus adapté : ils reprochent aux sujets actuels d'être structurés en 3 parties dont 2 communes à toutes les spécialités (mathématiques et hygiène et sécurité).

Ils estiment que chaque spécialité devrait avoir son propre sujet avec des questions de mathématiques, d'hygiène et de sécurité et des questions de vérification des connaissances techniques propres à la spécialité. Cette nouvelle forme des sujets aurait pour mérite de ne plus permettre à des candidats qui ne sont pas spécialistes d'être autorisés à se présenter à la pratique car ils ont réussi à « glaner » des points sur des questions transversales et non propres à la spécialité choisie.

Le Service Concours a pris acte de cette demande tout en leur précisant que cette refonte des sujets suppose un accord des autres Centres de Gestion bretons car les sujets sont conçus dans le cadre d'une mutualisation.

Cette demande sera donc transmise au comité de pilotage régional pour la session 2016 de cet examen.

Enfin, les membres du jury souhaitent rappeler aux candidats qu'ils doivent avoir un comportement adéquat lors des épreuves, notamment l'épreuve pratique, et qu'ils doivent se soumettre aux exercices pratiques qu'on leur demande de faire sans prendre à partie les examinateurs présents sur le site.

Fait à Thorigné Fouillard, le 18 février 2015

Le Président du jury →
↗
Louis LE COZ
Maire adjoint de Redon